

Programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène durables Conditions d'admissibilité au programme

Nom et prénom du propriétaire :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Montant de l'achat (sans inclure les taxes de vente) :	\$

Documents justificatifs à joindre à la demande

- Preuve de résidence (ex. permis de conduire, compte de taxes municipales, facture de compte d'électricité, etc.);
- Copie de reçu d'achat des produits d'hygiène durables daté d'un maximum d'un an précédant le moment du dépôt de la demande;

Les produits visés par ce programme sont :

- > Les coupes menstruelles ;
- > Les culottes menstruelles ;
- Les serviettes hygiéniques lavables ;
- Les sous-vêtements avec protection pour l'incontinence ;
- Les protections réutilisables pour l'incontinence.

Le montant remboursable couvre jusqu'à 50 % des frais liés à l'achat de produits d'hygiène durables jusqu'à un montant maximal de 100 \$ (sur les prix d'achat avant taxes);

Municipalité de Piedmont - Service de l'urbanisme et de l'environnement

PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

670, rue Principale, Piedmont, Québec, JOR 1K0 environnement@piedmont.ca

